LE
CONGRÈS

Guide à l'intention des congressistes

Congrès 2024 | Delta Mont-Sainte-Anne

À propos du Congrès de l'ADGMQ

Le Congrès, d’une durée de deux jours, est un événement incontournable du calendrier des activités de l’Association des directeurs généraux des municipalités du Québec (ADGMQ). Plus d’une centaine de membres s’y réunissent chaque année pour renouer avec leurs pairs, assister à des conférences et des ateliers techniques portant sur différents sujets et rencontrer des représentants d’organisations susceptibles de devenir des partenaires d’affaires. De plus, il s’agit pour eux d’une occasion pour être informés sur des enjeux affectant le monde municipal et discuter de ressources humaines, de leadership, de gestion et d’une foule d’autres sujets importants dans le cadre de l’exercice des fonctions de directeur général, de directeur général adjoint ou de directeur d’arrondissement.

À propos du salon des exposants

Durant toute la durée de l’événement seront présents au salon des exposants des représentants d’une quarantaine d’organisations. Les congressistes seront invités à visiter le salon dans le but d'y rencontrer des spécialistes de différents domaines et de se renseigner au sujet de leurs produits et de leurs services. Les pauses constituent les moments idéals pour visiter le salon.

Hébergement

Le Congrès 2024 se déroulera au Delta Mont-Sainte-Anne. Les congressistes pourront réserver une chambre à cet établissement à leurs frais.

Delta Mont-Sainte-Anne
500, boulevard du Beau Pré
Beaupré (Québec) G0A 1E0
1 800 463-4467

Pour réserver une chambre à cet établissement, les congressistes devront composer le 418 827-1862 et mentionner qu'ils participeront au Congrès de l'ADGMQ en juin 2024. De plus, ils devront s'identifier avec le code « ADG ».

Repas

Les congressistes peuvent prendre part à tous les repas prévus au programme.

Les personnes qui ont des allergies ou des restrictions alimentaires doivent énumérer celles-ci dans le formulaire d'inscription. Le personnel de l'hôtel en sera informé afin qu'elles soient considérées lors du service des repas. Les allergies et les restrictions alimentaires qui seront communiquées par les congressistes à leur arrivée au centre des congrès pourraient ne pas être prises en compte.

Les congressistes qui n'auront pas déclaré d'allergies ou de restrictions alimentaires ne pourront se faire servir des plats différents de ceux qui ont été sélectionnés par l'ADGMQ. De plus, il ne sera pas possible de demander au personnel de l'hôtel de modifier la composition des plats, par exemple retirer des aliments.

Activités

Les membres actifs, les membres retraités, les accompagnateurs et les personnes inscrites par leur municipalité à titre de relève peuvent participer à toutes les activités présentées lors de l'événement.

Aucune activité n'est organisée spécifiquement pour les accompagnateurs.

Tarifs

Dans la grille ci-bas figurent les tarifs pour les différentes catégories de participants.

Statut	Jusqu'au 5 mai 2024	À partir du 6 mai 2024
Membre actif	880 $	980 $
Membre retraité	440 $	490 $
Accompagnateur	400 $	445 $
Relève DG	880 $	980 $

À noter que des frais des 100 $ seront facturés en plus du tarif tardif aux personnes qui se présenteront à l'événement sans s'être préalablement inscrites.

Qui plus est, l'ADGMQ pourrait être obligée de refuser des inscriptions si la capacité maximale de l'événement était atteinte.

Critères d'admissibilité

Seules les personnes qui sont membres en règle de l'ADGMQ, c'est-à-dire dont la cotisation annuelle a été payée, peuvent assister au Congrès.

À noter que le tarif accompagnateur ne s'applique que pour les conjoints et les conjointes des membres de l'Association.

De plus, le tarif relève DG s'applique aux personnes employées par une municipalité membre de l'ADGMQ qui aspirent à occuper un poste au sein de la direction générale d'une municipalité. Il ne s'applique pas aux directeurs généraux adjoints qui ne sont pas membres de l'Association.

Inscription

Pour s’inscrire au Congrès 2024, il faut remplir le formulaire d'inscription présent au congres.adgmq.qc.ca/produit/inscription-congres/. Quiconque souhaite faire modifier des informations saisies dans ce formulaire doit en faire la demande par courriel à l’adresse adgmq@adgmq.qc.ca.

Annulation

Conformément à ce qui est stipulé dans la politique d’annulation de l’ADGMQ, des frais seront facturés aux personnes qui voudront annuler leur inscription à l'événement.

Les frais d’annulation sont les suivants :

Période	Frais d'annulation
21 jours ouvrables ou plus avant l'événement	Frais administratifs de 50 $
16 à 20 jours ouvrables avant l'événement	25 % des frais d'inscription
11 à 15 jours ouvrables avant l'événement	50 % des frais d'inscription
10 jours ouvrables ou moins avant l'événement (incluant le cas où le participants n'est pas présent à l'activité)	100 % des frais d'inscription

Enregistrement

À leur arrivée, les participants devront se rendre au kiosque d’accueil situé à l’entrée du salon des exposants pour mettre la main sur leur cocarde.

Cocarde

La cocarde devra être portée en tout temps durant l'événement. Les congressistes qui n'auront pas leur cocarde en leur possession ne pourront participer aux activités et aux repas.

À leur départ, ils devront déposer leur cocarde, la lanière accrochée à celle-ci et le carton sur lequel sont inscrites leurs allergies ou leurs restrictions alimentaires (s'ils en détenaient un) dans un bac présent au kiosque d'accueil.

Personnes-ressources

Pour obtenir plus d'informations quant à tout élément relatif au Congrès 2024, prière de communiquer avec un membre de l'équipe des communications de l'ADGMQ.

Christian Talbot
Conseiller stratégique - Communications et développement des affaires
christian.talbot@adgmq.qc.ca
418 660-7591

Katherine Marois
Chargée de projet aux communications
katherine.marois@adgmq.qc.ca
418 660-7591